
Conditions Générales de Vente

FORMATION

Préambule – Définitions

Chacun des termes mentionnés ci-dessous aura, dans les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après dénommées les "CGV ") la signification suivante :

Gestionnaire : désigne la société SACEO, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 3 bis, Rue Lucien Servanty à Toulouse (31400), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE sous le numéro 523 270 866, éditrice et propriétaire des sites internet www.opisto.fr, www.opisto.com et www.opisto.pro.

Revendeur(s) : tout professionnel spécialisé dans la vente et la revente de pièces automobiles d'occasion et :

- titulaire d'un agrément préfectoral l'autorisant à exercer une telle activité si son siège social ou son établissement principal est situé en France ;
- respectant la réglementation de son pays applicable à la vente des pièces automobiles de réemploi si son siège social ou son établissement principal est situé à l'étranger.

Services : désigne les services mis à la disposition des Revendeurs par l'intermédiaire des solutions Opisto 360 distribuées par la société SACEO.

Utilisateur(s) : désigne simultanément et indifféremment tout Acheteur et tout Revendeur

Article 1er - Champ d'application

Les présentes Conditions Générales s'appliquent aux formations proposées aux Revendeurs par la société SACEO, société par actions simplifiée, au capital social de 5 000 euros, dont le siège social est situé 3 bis, Rue Lucien Servanty à Toulouse (31400), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE sous le numéro 523 270 866, dont le numéro de TVA intracommunautaire est le FR15523270866 ;

Tout achat d'une Prestation implique une acceptation expresse et sans réserve par le Client des présentes Conditions Générales de Vente, et de la [Politique de protection des données personnelles](#) dont le Revendeur reconnaît avoir pris connaissance.

Ces Conditions Générales de Vente sont accessibles à tout moment sur le site Internet [Opisto](#), et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

Ces Conditions Générales de Vente pouvant faire l'objet de modifications ultérieures. En ce cas, la version applicable à la prestation de formation conclue entre un Revendeur et le Gestionnaire est la version la plus récente entre celle en vigueur sur le site internet au jour de la transmission de l'offre de prestation de formation et celle transmise au Revendeur avant la date de son acceptation de l'offre.

Article 2 – Formations proposées par le Gestionnaire

Le Gestionnaire est susceptible de proposer à destination des seuls Revendeurs professionnels une ou plusieurs offres de formation à l'utilisation du Logiciel OPISTO.

En ce cas, le Gestionnaire en qualité d'Organisme de Formation, déclare que ces formations sont des Formations Inter-Entreprises, et qu'elles sont conformes à la description qui en est faite par le Gestionnaire.

Les formations proposées peuvent se dérouler :

- en présentiel : au choix et à la discrétion du Gestionnaire, au sein des locaux du Revendeur et/ou dans un lieu extérieur.
- en ligne : sous la forme de classes virtuelles, qui sont des Formations courtes suivies à distance par le Participant (formation dite « en synchrone »), ou des modules « e-learning » (formation dite « asynchrone) qui permettent de former le Participant à partir de ressources et de briques pédagogiques digitales consultables sur un espace pédagogique dédié.

Les objectifs, le contenu, les modalités et les sujétions spéciales de la/des formation(s) dispensées sera déterminé d'un commun accord entre le Gestionnaire et l'Utilisateur.

La formation étant susceptible de concerner l'utilisation du Logiciel OPISTO et/ou des sites internet www.opisto.fr, www.opisto.com et www.opisto.pro, l'Utilisateur bénéficiaire de la formation reconnaît avoir pris connaissance des Conditions Générales d'Utilisations et des Conditions Générales de Vente de la société SACEO, et reconnaît qu'elles lui sont pleinement opposables.

L'Utilisateur sera seul responsable du choix de la formation et de la validation de son contenu.

S'il est éligible, l'Utilisateur pourra bénéficier de la formation en application des dispositions de la sixième partie du Code du Travail portant organisation de la formation professionnelle tout au long de la vie

La formation fera l'objet d'un devis de formation signé entre le Gestionnaire et l'Utilisateur.

Préalablement à la conclusion de ce document écrit, le Gestionnaire mettra à disposition de l'Utilisateur par tout moyen, y compris par voie électronique, un dossier de proposition de formation comprenant :

- Un compte rendu des besoins en formation
- Le déroulé et le programme de la formation
- La convention de formation (celle-ci pourra éventuellement être fournie par un service externe contractualisé avec le Gestionnaire)
- Un devis
- L'information au titre des CGU et CGV du Gestionnaire

S'il le juge nécessaire, l'intervenant chargé de la formation pour le compte du Gestionnaire pourra modifier les contenus des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants.

Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société SACEO.

L'Utilisateur s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Concernant les formations qui se dérouleront au sein des locaux de l'Utilisateur, il est tenu de veiller à la mise en place des conditions matérielles de la formation, et notamment de la mise à disposition d'une salle adéquate et de l'équipement matériel nécessaire au support de la formation.

De plus, en signant la convention de formation, l'Utilisateur garantit également que son établissement respecte les normes d'accueil du public et par extension des formateurs.

Article 3 - Conditions de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros hors taxes (HT) et sont à majorer de la TVA au taux en vigueur.

Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, selon les conditions indiquées sur la facture, au comptant.

Si l'Utilisateur bénéficie d'un financement par un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA), il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. En ce cas, le Gestionnaire procédera à la signature d'une convention de formation en plus du devis de formation. Ce service pourra être assuré par une société externe contractualisée par le Gestionnaire.

L'Utilisateur est tenu de fournir l'accord de financement avant le début de la formation.

Dans tous les cas, la société SACEO n'effectue pas de subrogation de paiement de l'acte de formation, et donc l'intégralité des coûts de formation sera facturée à l'Utilisateur.

Article 4 - Conditions de report / annulation

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation SACEO dans un délai de 10 jours ouvrés avant la date de la formation.

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 10 jours ouvrés avant le jour et l'heure prévus, par notification par e-mail à l'adresse commerce@opisto.com

En cas d'annulation de l'acte de formation :

- A moins de 5 jours ouvrés avant le début d'une action de formation en ligne,
- Ou à moins de 15 jours ouvrés avant le début d'une action de formation en présentiel

L'Organisme de Formation Saceo retiendra la somme de 25% de la transaction initiale globale TTC, au titre de pénalités d'annulation.

En cas de réalisation partielle de l'action de formation du fait de l'Utilisateur, seule sera facturée à l'Utilisateur la partie effectivement réalisée, selon le prorata suivant : nombre d'heures réalisées / nombre d'heures prévues. En outre l'organisme de formation retiendra sur le coût correspondant à la partie non réalisée de l'action, la somme de 10% du coût HT au titre de dédommagement.

Les montants versés par l'Utilisateur au titre de dédommagement ne pourront pas être imputés par l'Utilisateur sur son obligation définie à l'article L6331-1 du code du travail ni faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par un OPCA.

La société SACEO ne pourra être tenue responsable en cas d'inexécution ou de retard dans l'exécution de ses obligations par suite d'un événement fortuit ou à un cas de force majeure.

Article 5 - Responsabilité du Gestionnaire du fait des formations dispensées

Le Gestionnaire, lorsqu'il agit en qualité d'Organisme de Formation et dans le cadre d'une Formation en présentiel, s'engage à faire ses meilleurs efforts afin de proposer un programme de formation au plus près des besoins spécifiques exprimés par l'Utilisateur.

Dans ce cadre, l'obligation du Gestionnaire envers l'Utilisateur est une obligation de moyens, et il appartiendra le cas échéant à l'Utilisateur de prouver toute non-conformité éventuelle.

L'Utilisateur, en sa qualité de professionnel, est seul responsable de la consultation, du choix de la Formation fournie par le Gestionnaire agissant en qualité d'Organisme de Formation.

En cas d'erreur manifeste de la part de l'Utilisateur, entre les caractéristiques de la Formation et/ou les conditions de la vente, le Gestionnaire ne saurait voir sa responsabilité engagée

La responsabilité du Gestionnaire ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée, et est limitée aux préjudices directs subis par l'Utilisateur, à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit, tels que notamment et sans s'y limiter toute perte de chance, de clientèle, de résultat, d'exploitation, préjudice commercial ou perte de données et/ou fichiers, de de revenus, pertes de chiffre d'affaires, de bénéfices ou potentiels bénéfiques, d'économies escomptées, ou tout dommage, coût ou dépense indirect ou dérivé.

En tout état de cause, au cas où la responsabilité du Gestionnaire en qualité d'Organisme de Formation serait retenue, le montant total de toute sommes qui seraient mises à sa charge ne pourra excéder le montant total du prix payé par l'Utilisateur au titre de la Formation concernée.

Article 6 – Données à caractère personnel

La Société SACEO intervient en qualité de responsable de la collecte et du traitement des données personnelles des Utilisateurs.

Le Gestionnaire met en œuvre des traitements dédiés aux Services et à la gestion de la relation avec ses Utilisateurs, Clients et prospects, met en œuvre les mesures permettant de garantir la confidentialité, la sécurité et l'intégrité des données personnelles de l'Utilisateur, et s'engage à ce que ses prestataires à qui elle sous-traite des services garantissent le même niveau de sécurité que le sien.

Les modalités de traitement de ces données à caractère personnel, les droits des Utilisateurs relatifs à ces données et les modalités d'exercice de ces droits sont précisés dans le document d'information « POLITIQUE DE PROTECTION ET DE TRAITEMENT DE VOS DONNEES » accessible en cliquant sur le lien suivant, qui fait partie intégrante des présentes Conditions Générales d'Utilisation et dont les Utilisateurs reconnaissent avoir pris parfaitement connaissance et qu'ils acceptent sans réserves : [Politique de protection et de traitement de vos données et cookies](#)

Conformément au Règlement européen n°2016-79 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données du 27 avril 2016, les Utilisateurs disposent d'un droit d'information renforcée et d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de limitation au traitement et de portabilité relatifs à leurs données à caractère personnel auprès du Délégué à la Protection des Données Personnelles de la société SACEO (et désigné dans la [Politique de protection et de traitement de vos données et cookies](#)).

Article 7 - Propriété intellectuelle

Le contenu des formations et supports de formations dispensés est la propriété du Gestionnaire et de ses partenaires et est protégé par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle.

Toute reproduction totale ou partielle de ce contenu est strictement interdite et est susceptible de constituer un délit de contrefaçon.

En outre, le Gestionnaire reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les photographies, présentations, études, dessins, modèles, prototypes, etc., réalisés en vue de la fourniture des formations aux Utilisateurs.

Article 8 - Droit applicable – Langues – Socle de la relation contractuelle

Les présentes Conditions Générales et les opérations qui en découlent sont régies et soumises au droit français, à l'exclusion de toute autre législation.

Les présentes Conditions Générales sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.